

Tout ce que vous devez savoir sur le budget mobilité !

Guide 2026

Table des matières

Préface	1
Qu'est ce que le budget mobilité ?	2
Quels sont les avantages du budget mobilité ?	2
Législation relative aux véhicules de société	3
Plan cafétéria versus budget mobilité	5
Comment calculer le budget mobilité ?	5
Qui peut bénéficier du budget mobilité ?	6
À quoi pouvez-vous consacrer le budget mobilité ?	7
PILIER 1: Une voiture écologique	7
PILIER 2: Frais de logement et de mobilité	7
PILIER 3: Paiement à des taux fiscaux avantageux	8
Étude d'un exemple concret	9
Comment mettre en place le budget mobilité ?	10
La gestion du budget mobilité avec Mbrella	11
Ils nous font confiance	11
Contactez-nous !	12

Préface



La mobilité d'entreprise n'est plus ce qu'elle était. Les événements chaotiques de 2020 ont accéléré le changement d'une façon que nous n'aurions jamais pu anticiper.

Les employés ont du s'adapter à un nouveau mode de travail, ce qui aura un impact important sur leurs déplacements

Force est de constater que cela a entraîné un afflux de nouvelles réglementations favorisant une mobilité plus flexible et soucieuse de l'environnement. Par exemple, à partir de 2026, pour continuer à bénéficier d'avantages fiscaux, toutes les voitures de société devront être électriques. Mais ce n'est pas tout.

Prenons l'exemple du budget mobilité légal. Cette initiative permet aux employés d'échanger leur voiture de société contre un budget. Les employés peuvent dépenser celui-ci dans un grand nombre d'options de mobilité alternatives et plus respectueuses de l'environnement.

Mais cela ne concerne pas uniquement la mobilité partagée (tel.le.s que les vélos ou voitures partagé.e.s) mais aussi le leasing de véhicules de société plus écologiques. Associé à l'ambition du gouvernement belge d'avoir plus de flottes électriques d'ici 2026, ce thème est plus que jamais d'actualité.

Dans ce rapport, rédigé avant les nouvelles mesures de la coalition Arizona pour 2026 nous vous guidons à travers les principes du budget mobilité, avec des exemples concrets, et nous expliquons comment le mettre en œuvre au sein de votre entreprise.

Bonne lecture!

Amaury Gerard;
CEO Mbrella

1. Qu'est ce que le **budget mobilité** ?

Une initiative belge qui permet aux employés d'échanger leur voiture de société - ou leur droit à une voiture de société - contre un budget mobilité. Les employés peuvent le dépenser dans toutes options de mobilité alternatives et durables sans payer d'impôts. Pas d'impôts ? En Belgique ? Et oui, c'est possible !

Et ce n'est pas tout : pour l'employeur, le budget mobilité n'entraîne aucun coût supplémentaire contrairement à une voiture de société. Cela signifie que le passage à un budget mobilité est sans impact financier pour l'employeur. C'est gagnant-gagnant !

Ce budget ne peut en revanche jamais être inférieur à 3 233 €, ni dépasser 20 % de la rémunération brute annuelle totale du travailleur, avec un plafond maximum de 17 244 €.



2. Quels sont les avantages du budget mobilité pour les **entreprises** ?

En mettant en place le budget mobilité dans votre entreprise, vous pouvez :



Réduire votre empreinte écologique et émissions CO2



Composez des packages salariaux plus attrayants



Réduire les coûts de votre flotte



Donner plus de flexibilité à vos employés

3. Législation relative aux véhicules de société

En Novembre 2021, la chambre a adopté une nouvelle loi liée aux taxes sur les voitures de société. Voici un résumé de ce qu'il faut retenir :

a. Véhicules à émissions polluantes

Pour les voitures à émissions polluantes, l'évolution de la déductibilité de la voiture et de ses coûts dépendra de la date de commande. À partir de 2026, les voitures nouvellement immatriculées ne seront plus déductibles fiscalement (déduction de 0 %). Les employeurs devront donc payer l'impôt des sociétés sur la totalité du coût du véhicule.

Par ailleurs, la contribution CO₂ sera multipliée par quatre. Cela entraînera un surcoût significatif par rapport aux véhicules propres (zéro émission), qui ne sont pas soumis à ce coefficient multiplicateur.

Evolution of the deductibility (+costs) and the CO2 contribution of cars with non-zero emissions (non-ZE) ordered in the exit regime (from 01.01.23 to 31.12.25)

Deductibility	2021	2022	Until 01.07.23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Max	-	-	100%	100%	75%	50%	25%	0%	0%	0%	0%
Min	-	-	50%(*)	50%(*)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CO2 Contribution(*)	2021	2022	Until 01.07.23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Factor contribution	-	-	x2,25	x2,25	x2,75	x4,00	x5,50	x5,50	x5,50	x5,50	x5,50
Min contribution(**)	-	-	20,83€ x2,25	20,83€ x2,25	23,41€ x2,75	25,99€ x4,00	28,75€ x5,50	31,15€ x5,50	31,15€ x5,50	31,15€ x5,50	31,15€ x5,50

(*) 40% for the car emitting at least 200g of CO₂/KM

(**) Non indexed monthly amount

Evolution of the deductibility (+costs) and the CO2 contribution of cars with non-zero emissions (non-ZE) ordered as of 01/01/2026

Deductibility	2021	2022	Until 01.07.23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CO2 Contribution(*)	2021	2022	Until 01.07.23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Factor contribution	-	-	-	-	-	x4,00	x5,50	x5,50	x5,50	x5,50	x5,50
Min contribution(*)	-	-	-	-	-	25,99€ x5,50	28,75€ x5,50	31,15€ x5,50	31,15€ x5,50	31,15€ x5,50	31,15€ x5,50

(**) Non indexed monthly amount

b. Véhicules propres

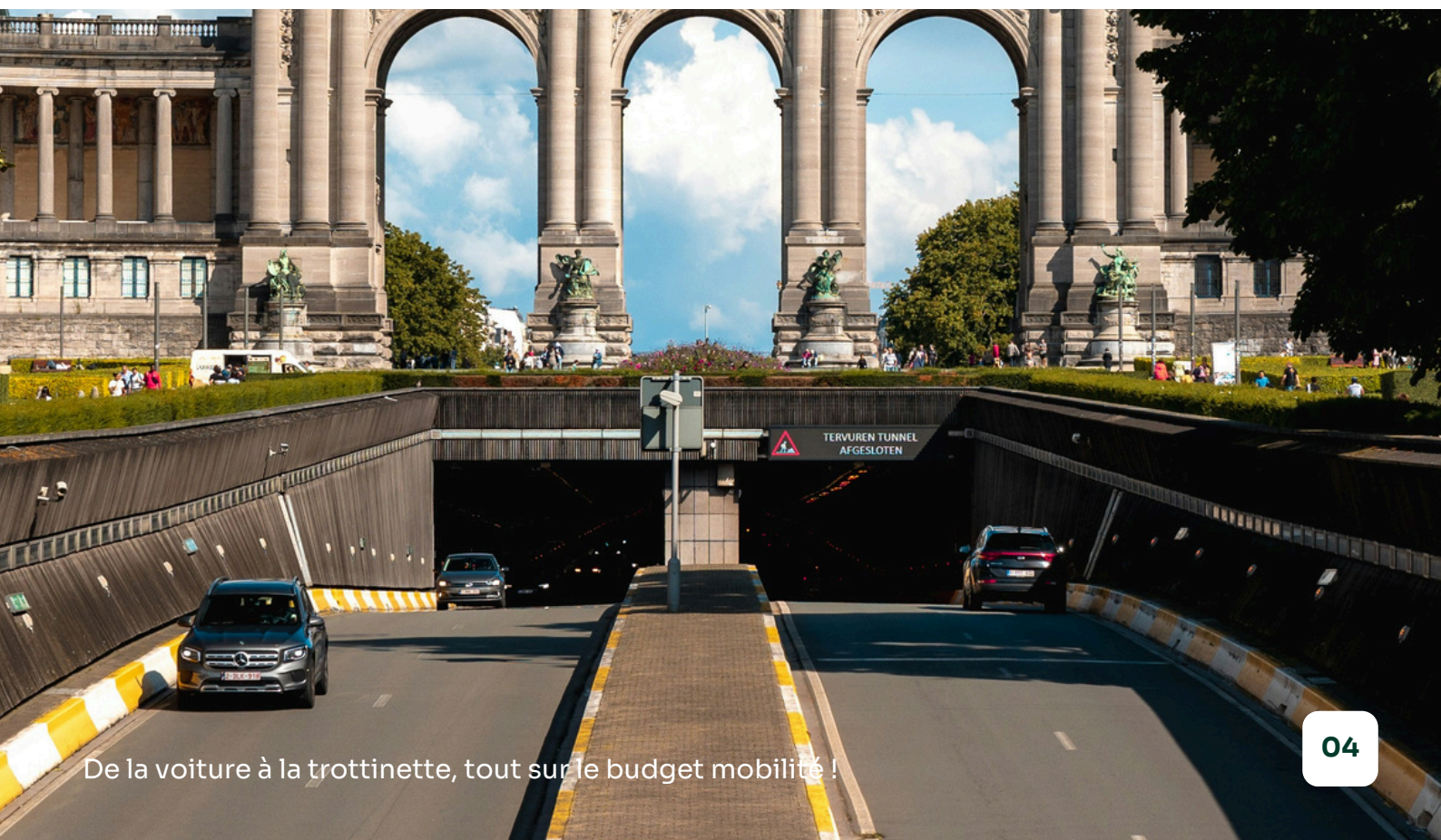
Un véhicule propre ou à faible émissions commandé avant le 1er janvier 2027, restera 100 % déductible fiscalement. Ceux commandés à partir du 1er janvier 2027 verront leur déductibilité diminuer progressivement pour atteindre 67,5 % en 2031.

Evolution of the deductibility (+costs) and the CO2 contribution of cars with Zero emissions (ZE) in time

Deductibility	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ZE Ordered before 2027	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ZE Ordered in 2027	-	-	-	-	-	-	95%	95%	95%	95%	95%
ZE Ordered in 2028	-	-	-	-	-	-	-	90%	90%	90%	90%
ZE Ordered in 2029	-	-	-	-	-	-	-	-	82,5%	82,5%	82,5%
ZE Ordered in 2030	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75%	75%
ZE Ordered as of 01.01.31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,5%

CO2 Contribution(*)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ZE Ordered before 01/07/23	20,83€	20,83 €	20,83€	20,83€	20,83€	20,83€	20,83€	20,83€	20,83€	20,83€	20,83€
ZE Ordered as of 01/07/23	-	-	20,83€	20,83€	23,41€	25,99€	28,75€	31,15€	31,15€	31,15€	31,15€

(*)Non indexed monthly amount



4. Plan cafétéria **versus** budget mobilité

Quelle est la différence avec ce que l'on appelle "plan cafétéria" ? Et faut-il choisir entre l'un et l'autre ? La réponse est assez simple : les deux peuvent parfaitement co-exister (c'est typiquement Belge)

Budget mobilité

Avec le budget mobilité, les employés peuvent échanger leur voiture de société ou leur droit à une voiture de société, contre un budget mobilité. Les employés peuvent alors le dépenser dans toutes options de mobilité alternatives et durables.

Plan cafétéria

Le plan cafétéria permet aux employeurs de définir un budget par employé, à utiliser sur différents avantages. Ce budget provient d'une partie du salaire brut (prime ou treizième mois). La mobilité faisant partie d'une catégorie d'avantages, les employés peuvent choisir d'acheter un vélo électrique, de louer un vélo, et bien plus encore.

5. Comment est **calculé** le budget mobilité ?

C'est très simple. Le budget mobilité d'un employé est égal au Coût Total de Possession (TCO) d'une voiture de société. Le TCO inclut tous les coûts d'une voiture tels que le leasing, la maintenance, l'assurance, l'essence, etc.

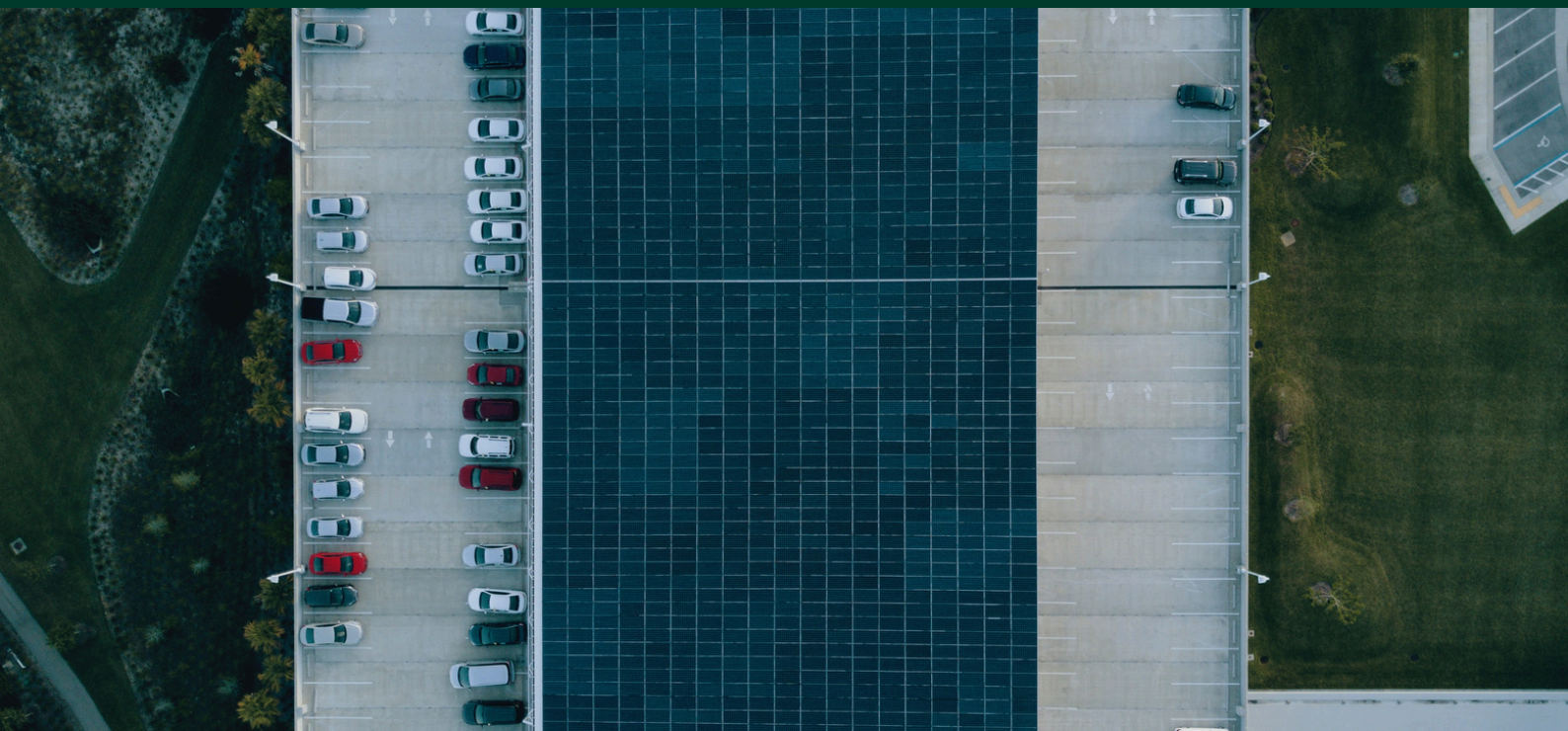
Exemple:

Une voiture de société avec un TCO de 500€/mois représente un budget mobilité annuel de 6,000€ (12 x 500€). Cela signifie que plus la voiture actuelle est chère, plus le budget mobilité est important.

6. Qui peut bénéficier du budget mobilité ?

Pour bénéficier de l'exonération fiscale avantageuse, l'employeur doit avoir mis à disposition une ou plusieurs voitures de société à un ou plusieurs employés pendant au moins 36 mois avant la mise en place du budget mobilité. Les entreprises qui existent depuis moins de 36 mois peuvent commencer avec le budget mobilité si elles ont mis à disposition une ou plusieurs voitures de société à au moins un employé.

Les entreprises comptant 50 employés ou plus seront tenues de mettre en place le budget mobilité légal au plus tard le 01/01/2027, à condition d'avoir proposé une voiture de société pendant une période totale de 36 mois (cette période ne doit plus nécessairement être ininterrompue). Les entreprises de 15 à 50 employés devront, quant à elles, le mettre en place à partir du 01/01/2028.*



Les employés peuvent seulement bénéficier d'un budget mobilité s'ils ont déjà une voiture de société ou s'ils ont droit à une. Ce dernier détail est important : en tant qu'employé, vous pouvez aussi opter pour une budget mobilité, même si vous n'avez pas encore de voiture de société, vous devez seulement être éligible à cet avantage.

*Le « code d'importance » de l'ONSS est utilisé pour déterminer le nombre moyen de travailleurs. Ce code est fixé chaque année en janvier par l'ONSS sur la base de l'emploi durant la période de référence, qui comprend les trois premiers trimestres de l'année précédente et le quatrième trimestre de l'année qui la précède.

7. À quoi **pouvez-vous consacrer** le budget mobilité ?

Croyez-le ou non, le nombre d'options sur lesquelles les employés peuvent dépenser leur budget est presque infini. Seulement deux conditions : avoir un lien avec la mobilité et que l'option soit durable. Ces options sont divisées en trois piliers :



PILIER 1 : Une voiture de société durable

À partir du 1er janvier 2026, un budget mobilité pourra toujours inclure une voiture de société, à condition qu'il s'agisse d'un véhicule à zéro émission (électrique ou à hydrogène). Les contrats de leasing existants qui répondent aux anciens critères de « voiture écologique » resteront toutefois autorisés dans le cadre du Pilier 1 jusqu'à l'échéance du contrat de location. Il s'agit de véhicules respectant des seuils d'émissions de CO₂ (maximum 95 g/km), de polluants atmosphériques admissibles et, pour les véhicules hybrides, une capacité énergétique minimale de 0,5 kWh par 100 kg. Il n'est pas obligatoire pour l'employeur de proposer le Pilier 1.



Combiner Mbrella Core avec Mbrella Charge est idéal pour introduire le Pilier 1 dans votre entreprise. Mbrella Charge déduira automatiquement les frais de charge du budget mobilité des employés. Utilisez l'outil de contrôle des coûts pour déterminer quels coûts sont payés par l'employeur et lesquels seront déduits du budget des employés. Les autres coûts seront payés via le compte bancaire de l'employé.



PILIER 2 : Frais de logement et de mobilité

1. Transport personnel

Les employés peuvent choisir de dépenser leur budget pour l'achat, la location, le leasing et l'entretien d'un vélo (électrique), d'une trottinette, et bien plus encore. Quelques exemples : vélos simples, vélos pliants, vélos de course, vélos électriques, trottinettes, monowheels, hoverboards, scooters...

Les employés peuvent aussi utiliser leur budget pour les frais de financement (par exemple, prêt pour vélo), les frais de stationnement et les coûts d'équipement à la protection du conducteur et de ses passagers, ainsi que pour améliorer leur visibilité. L'achat peut être effectué pour l'employé lui-même ou pour un membre de sa famille vivant sous le même toit.

2. Transports publics

Les abonnements aux transports en commun peuvent être achetés avec le budget mobilité et peuvent être commandés pour l'employé et/ou pour les membres de sa famille vivant sous le même toit. En revanche, l'achat de tickets n'est pas soumis à cette limitation, qu'ils soient achetés auprès de fournisseurs de transports officiels ou non. Les billets d'avion ne peuvent pas être financés avec le budget mobilité, car l'avion n'est pas un mode de transport respectueux de l'environnement.



Toutes notes de frais du Pilier 2 peuvent avoir lieu dans l'Espace économique européen, qui comprend l'UE ainsi que le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

3. Transports publics organisés

On parle de transports publics organisés lorsqu'un véhicule partagé pouvant accueillir au moins 2 personnes est organisé par l'employeur, un groupe d'employeurs ou un tiers. À partir de 2026, le covoiturage devra se faire avec un véhicule propre (zéro émission).

4. Mobilité partagée

Par mobilité partagée, on entend véhicules personnels partagés, voitures de location sans ou avec conducteur, et taxis. Par exemple les voitures partagées (Poppy, Cambio,...), vélos ou scooters partagés (Villo, Bird, Lime,...), trajets taxis, Uber et voitures louées (max. 30 j/an). À partir de 2026, les voitures partagées et les voitures de location avec chauffeur devront être des véhicules zéro émission.

5. Frais de logement

Le loyer ainsi que le capital et les intérêts des prêts hypothécaires peuvent être financés avec le budget mobilité, si l'employé vit dans un rayon de 10 kms de son lieu de travail habituel (à vol d'oiseau) ou s'il travaille plus de 50 % du temps depuis chez lui. Le lieu de travail habituel doit être redéfini chaque mois (dans le cas de plusieurs bureaux).



Notre carte de paiement Mbrella Pay permet aux employés de dépenser pour les transports en commun, la mobilité partagée et les taxis. Ces dépenses sont également automatiquement déduites du budget mobilité de l'employé. Pas fan de carte Visa ? Les employés peuvent également utiliser l'application Mbrella directement.



PILIER 3 : Paiement à des taux fiscaux avantageux

S'il reste du budget à la fin de l'année, les employés le recevront en espèces. Ce montant est soumis à une contribution spéciale de l'employé de 38,07 %, utilisée pour les droits sociaux, tels que la pension.

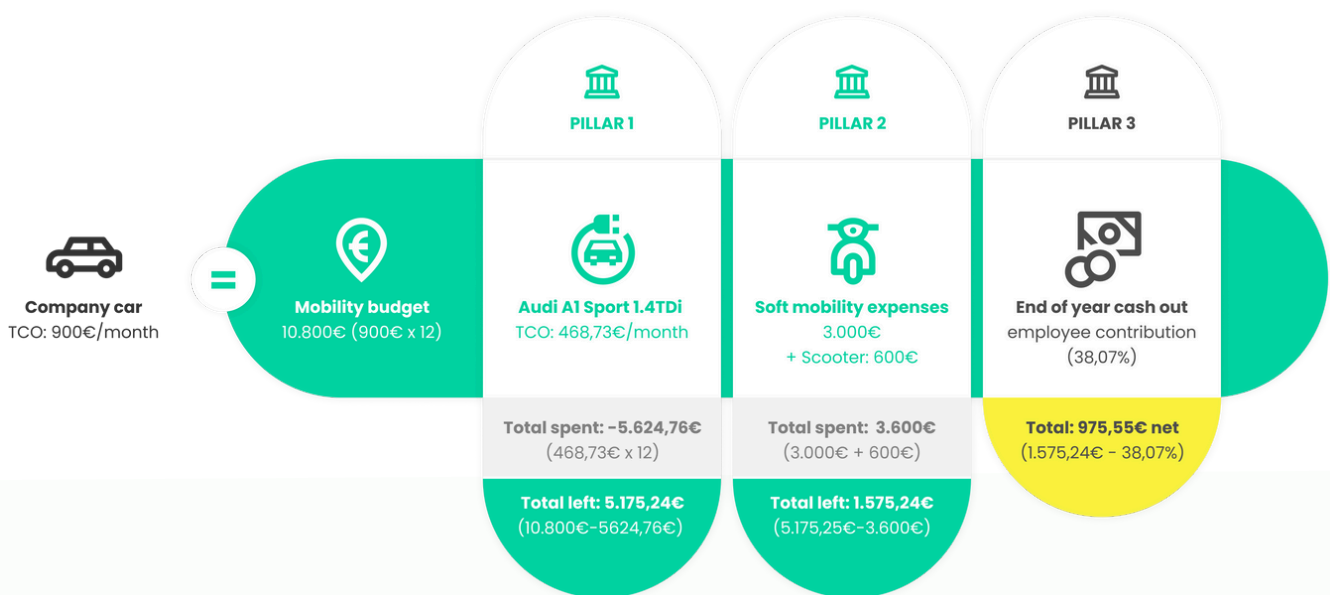
8. Étude d'un exemple concret

Prenons l'exemple ci-dessous. Lisa avait une voiture de société avec un TCO de 900 € par mois mais décide de l'échanger contre un budget mobilité de 10 800 € ($900 \text{ €} \times 12$).

Elle choisit une voiture de société qui répond aux conditions du Pilier 1. Sa nouvelle voiture a maintenant un TCO de 468,73 € par mois. Ce montant sera déduit du budget, laissant un solde de 5 175,24 €.

Lisa dépense ensuite 3 000 euros en mobilité douce, avec des tickets de transports publics et des trajets en mobilité partagée. Elle décide également d'acheter une trottinette électrique pour 600 euros.

Le montant restant de 1 575,24 euros lui sera versé à la fin de l'année (moins la contribution spéciale de 38,07 %). Elle aura ainsi un montant net supplémentaire de 975,55 € sur son compte bancaire. C'est ça la mobilité flexible !



Intégré avec de nombreux fournisseurs de mobilité :



COWBOY.

POPPY



Lime

MILES

goboony

9. Comment **mettre en place** le budget mobilité ?

Par où commencer ? Proposer un budget mobilité pour vos employés est plus simple que vous le pensez. Avec ce plan étape par étape, tout peut aller très vite !

01 Concevez une **politique de mobilité**

Déterminez comment offrir une mobilité durable à vos employés via une politique de mobilité. Vous pouvez y ajouter des conditions spécifiques comme le fait que les employés ne peuvent rejoindre le programme qu'à la fin de leur contrat de location, ou limiter les coûts de logement à un certain montant. Vous ne savez pas par où commencer ? Nous sommes là pour vous aider ! Contactez nous à hello@mbrella.eu.

02 Recevez une **demande écrite**

Votre employé souhaite passer au budget mobilité ? Génial ! Le processus nécessite une demande écrite de l'employé, par exemple par e-mail.

03 Déterminez la **valeur du budget**

Le budget mobilité est basé sur le Coût Total de Possession (TCO) c'est à dire le coût annuel total de la voiture auquel l'employé a droit. C'est ce TCO qui détermine le budget. Nous pouvons également nous en occuper !

04 Signez un **addendum au contrat**

Occupez-vous ensuite de la partie administrative en signant un avenant au contrat. Ce document contient l'accord de votre employé pour échanger sa voiture contre un budget mobilité et détermine le montant de celui-ci ainsi que ses conditions.

05 Gérez votre **budget**

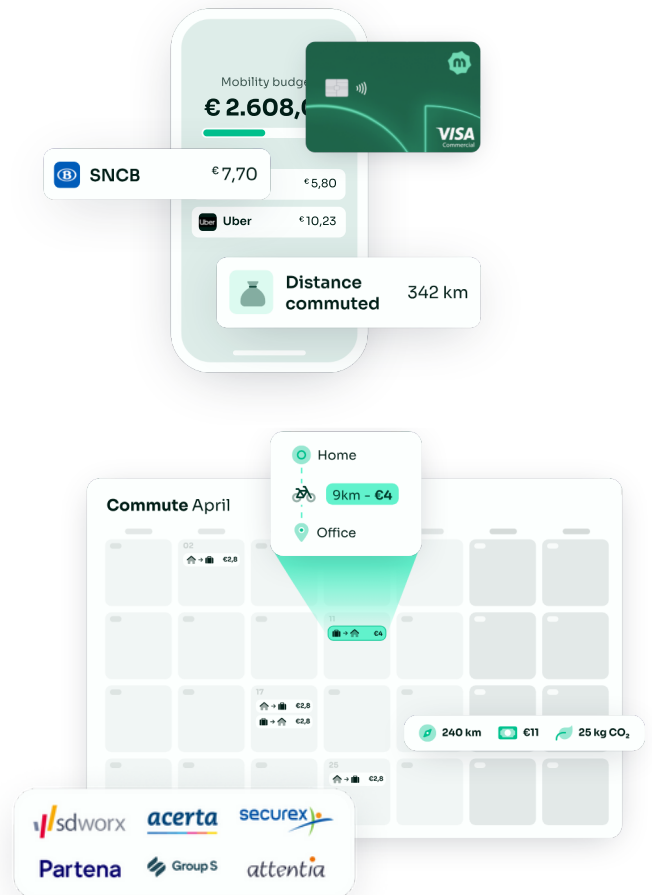
Dès que votre employé démarre son budget mobilité, il peut consulter son solde à tout moment. Évitez la paperasse administrative et utilisez Mbrella pour gérer ces budgets. Nous nous synchronisons avec votre secrétariat social pour garantir une gestion fluide de la paie.

10. Gestion du budget mobilité avec Mbrella

Comme mentionné précédemment, gérer le budget mobilité via un outil de gestion de mobilité tel qu'Mbrella vous simplifiera la vie. Mbrella est une plateforme de gestion de mobilité en entreprise qui relie les employeurs, les employés, les secrétariats sociaux et diverses solutions de mobilité.

Plus besoin de vous soucier du suivi des dépenses par les RH ni des implications fiscales et salariales. Tout est géré dans un même endroit et intégré à votre secrétariat social et au gestionnaire de paie.

Mettez en place le budget de mobilité dès maintenant et créez votre propre politique de mobilité avec nos modèles 100 % conformes à la législation [ici](#).



Ils nous font **confiance**. Serez vous le prochain ?



the house
of marketing





Contactez-nous

Vous avez une question sur le budget mobilité, sa mise en œuvre ou l'utilisation de notre plateforme ? N'hésitez pas à nous contacter !

hello@mbrella.eu

